

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 27/05/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/19
Affichage le : 28/06/19
Transmission préfecture le : 28/06/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20190628-lmc1109022-BF-1-1
Du : 28/06/19
Délibération exécutoire le : 28/06/19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 28 juin 2019

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-3, L-3312-4 et L.3312-7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 21 décembre 2018 portant sur l'approbation de la création du Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 25 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019 ;

Vu le compte de gestion 2018 du budget principal présenté par Madame le Payeur Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour portant affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du FS2I du 26 mars 2019 adoptant le budget primitif 2019 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le budget supplémentaire 2019 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à 232 997 811,37 € en fonctionnement et à 192 457 919,62 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Adopte la révision des autorisations de programme à hauteur de 193 606 782,16 € telles que recensées dans les annexes de la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2019.

Approuve le versement par le Département de 10 000 € au bénéfice du fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I), et sur appel de fond du FS2I, au titre de la contribution du Département au fonctionnement du FS2I pour l'exercice 2019.

Précise que la dotation en investissement de 27 037 000 €, qui sera effectuée sur appel de fonds du FS2I, sera effectuée en deux versements.

Autorise le Département à percevoir 8 715 441 € de subvention d'équipement de la part du FS2I au titre de l'exercice 2019, en deux versements.

Dit que la contribution sera imputée au chapitre 65, article 6561 et que la subvention d'équipement sera imputée au chapitre 13, article 1316 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 28 juin 2019

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (9) : Nicole Bristol à Ghislain Fournier, Madame Clarisse Demont à Sonia Brau, Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Pierre Bédier, Elisabeth Guyard à Jean-Noël Amadei, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Elodie Sornay à Karl Olive, Laurence Trochu à Michel Laugier, Pauline Winocour-Lefevre à Laurent Richard.